

Régie EPIC T2C  
17 Boulevard Robert Schuman  
63000 CLERMONT-FERRAND  
Téléphone : 04-73-28-56-56

L'an deux mille vingt-cinq, le **mercredi 17 septembre** à partir de 17h30, les Administrateurs de la Régie EPIC T2C se sont réunis en Conseil d'Administration, en salle Schuman, au siège social à CLERMONT-FERRAND, 17 Boulevard Robert Schuman, sous la présidence de Madame Blandine GALLIOT, Présidente.

Nombre de membres en exercice :	21 administrateurs
Nombre de membres présents :	14
Nombre de procurations :	4
Date de la convocation :	10 septembre 2025

**Etaient Présents :**

Mmes Christiane DEMOUSTIER ; Blandine GALLIOT ; MM. Claude AUBERT ; Richard BERT ; Cyril CINEUX ; Eric EGLI ; Laurent GANET ; Henri GISSELBRECHT ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; François RAGE ; Gilles VESCOVI | M. Yves JAMON ; Damien ROMERO.

**Etaient excusés avec mandat :**

**Mme Sondès EL HAFIDHI** excusée, donne pouvoir à M. Gilles VESCOVI ; **M. Stanislas RENIE** excusé, donne pouvoir à M. Jean-Marc MORVAN | | **M. Tahar BOUANANE** excusé, donne pouvoir à M. Éric EGLI ; **Cyril POTELLERET** excusé, donne pouvoir à M. Damien ROMÉRO.

**Etaient excusés :**

MM. Christophe BERTUCAT, Thomas WEIBEL.

**Etais absent :**

M. Jérôme AUSLENDER.

## **DELIBERATION DCA 2025/025**

### **Réunion du Conseil d'Administration du 17 septembre 2025**

**OBJET :** **FOURNITURE ET MAINTENANCE DES PNEUMATIQUES BUS ET TRAMWAY ET PRESTATIONS ASSOCIEES – AVENANT DE LA PROLONGATION**

La société MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN est titulaire du marché 2021/056, notifié le 13 Juillet 2021, relatif aux prestations de fourniture et de maintenance des pneumatiques pour les matériels roulants bus et minibus de la Régie T2C, sous forme d'une redevance kilométrique.

Le contrat arrive à échéance le 30 Septembre 2025.

Conduit par Clermont Auvergne Métropole et le SMTC-AC, InspiRe est un projet global qui concerne la totalité du territoire métropolitain. Dans ce cadre, le site de T2C de Pardieu doit être déménagé avant la mise en service du réseau Restructuré Bus (RRB) sur le Centre T2C Ginette MAGNIER, soit en Octobre 2025.

Dans ce cadre et conformément à l'article 5.2 du CCAP, l'entité Adjudicatrice a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre.



Une nouvelle procédure a été engagée afin de couvrir l'ensembles des nouveaux besoins.

Afin d'assurer les besoins nécessaires au fonctionnement des sites avant le déménagement, il convient de fixer l'échéance de l'accord cadre au 30 Novembre 2025, dans des conditions techniques et financières identiques.

Les autres clauses du marché non modifiées par le présent avenant restent valables.

Un avenant n°2 doit donc intervenir afin de modifier en conséquence le contrat initial liant la Régie T2C à la société MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN.

Il est proposé d'en délibérer et :

1° d'autoriser le Directeur Général à signer l'avenant,

2° d'imputer les dépenses correspondantes dans la limite des crédits votés par le Conseil d'Administration.

**Le Conseil d'Administration :**

**Après en avoir délibéré,**

**décide, à l'unanimité:**

1° d'autoriser le Directeur Général à signer l'avenant,

2° d'imputer les dépenses correspondantes dans la limite des crédits votés par le Conseil d'Administration.

La Présidente de l'EPIC  
Madame Blandine GALLIOT

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures.**

**Transmission au représentant de l'Etat.**

**Certifié exécutoire par la Présidente de T2C, compte tenu,**

**de la réception en Préfecture le :**

**et de la publication le :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.